



1380: FONTENAILLES (S.-et-M.) — Château de Bois Rondren — La Porte de Meiso

Bulletin municipal n°33

Fontenailles

MAI—JUN 2018

Mairie de Fontenailles

63 rue de Maurice
Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17
01 64 08 43 42
Astreinte :
06 08 05 01 47

Site

mairiefontenailles.fr

Horaires mairie et agence postale

Lundi—mercredi—
vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—
samedi :

De 9h00 à 11h00

Permanence des élus

Samedi de 9h à 11h

Bibliothèque muni- cipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

4 et 18 mai

1, 15, et 29 juin

10 juillet

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

Chères Fontenailloises, chers Fontenaillois,

Après une période hivernale et un début de printemps pluvieux, les beaux jours sont enfin arrivés.

Les intempéries ont imposé des temps d'arrêt sur les travaux de la station d'épuration, notamment au niveau de l'aménagement des six lits plantés de roseaux.

Cette période ensoleillée, a permis également le lancement des travaux de voirie, à Glatigny, la réalisation des îlots directionnels et de places de stationnement. Sur la commune, le tracé de passages piétonniers ont été effectués entre le 16 et 20 avril, ainsi que le bouchage des nids de poule.

Concernant la mise aux normes de l'accessibilité à la mairie et à la salle des associations, ainsi que la réfection de la toiture du garage des véhicules municipaux, les devis ont été signés. A ce jour, aucune date n'est fixée pour le lancement des travaux. Cependant, je vous informe que durant la période d'exécution, il vous sera impossible d'accéder au parking situé dans le parc de la mairie.

L'arrivée du printemps, c'est également le vote des budgets. La rédaction d'une note de présentation brève et synthétique est dorénavant obligatoire pour présenter et comprendre les enjeux du budget primitif pour les communes de moins de 2 000 habitants. Vous pouvez la consulter à partir de la page 3 du magazine.

Cette année encore, les taux des taxes communales restent stables. Ceci est rendu possible par la gestion rigoureuse des deniers publics par la municipalité. Mais jusqu'à quand ? Le Président de la République a annoncé que les collectivités territoriales ne subiraient pas de baisses des dotations de l'Etat. Effectivement en 2017, la dotation forfaitaire pour notre commune a été de 64 932€. Il est prévu pour 2018, 64 859€. Cependant, il n'a pas mentionné la dotation rurale de solidarité qui de 50 342€ serait réduite à 23 542€ et de la dotation nationale de péréquation qui de 40 969€ sera ramenée à 21 896€. En final, la commune aura 45 946€ de dotation en moins par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, nos participations au fonctionnement des différents syndicats augmentent : celle du syndicat pédagogique (les écoles) sera de 146 078€ au lieu de 128 164€, celle du SMIVOM (piscine de Grandpuits) sera de 39 586€ au lieu de 25 924€ et celle du syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement du ru d'Ancoeur passera de 2 040€ à 3 206€. En conclusion, notre participation augmente donc de 32 742€. Celles du syndicat du collège et d'adduction d'eau potable restent stables. Dans ce contexte, les élus dont conscients que toutes dépenses de fonctionnement devront être mesurées et réfléchies.

Malgré ces constats financiers, faisons en sorte de profiter de la belle saison et de ses agréments.

Je tiens à remercier tous les habitants qui œuvrent pour l'entretien et la convivialité dans notre village.

Votre Maire, Ghislaine HARSCOËT

Soyez vigilants

Depuis plusieurs jours, des véhicules ont été vandalisés dans les rues de notre commune.

La gendarmerie vous recommande de rentrer vos véhicules quand c'est possible.

ETAT CIVIL

Naissance

Marina, Julia, Rose BLANCHET est née le 22 mars

Décès

Jeannine LACROIX est décédée le 20 avril

AGENDA

10 juin : Sortie Astérix organisée par Familles Rurales

16 juin : Fête de la musique et Feu de la Saint Jean

23 juin Sortie à Deauville organisée par Familles Rurales

30 juin : Marché local organisé par Le Lien de Fontenailles

VIE QUOTIDIENNE—VIE CIVIQUE

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

Les samedis de 8h00 à 12h 00 et de 14h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Il est formellement interdit, de brûler les déchets verts du 15 avril au 30 septembre.

Rappel sur le stockage des bacs des ordures ménagères et de tri : les sortir la veille au soir et les rentrer le matin.

Résumé du compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2018

Nous vous proposons un résumé de ce conseil. Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

1 - DELIBERATION CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire rappelle que la redevance a été augmentée en avril 2015 passant de 2 € à 2.30 €, puis en avril 2017 à 2.70 €. Le remboursement des emprunts et l'anticipation du coût de fonctionnement qui sera supérieur à celui actuel, obligent les élus à proposer l'augmentation de la redevance d'assainissement à **2.90 €**. (Cela représentera un gain d'environ 6 000€ en 2019). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide de l'augmentation de la redevance d'assainissement de **2.70 € à 2.90 €**.

2 - DELIBERATION CONCERNANT LE CONTRAT RURAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE:

Suite à la remarque du département concernant la délibération n° 72/2017 demandant le retrait des travaux d'aménagement de sécurité au Hameau du Bezard. Une nouvelle délibération est donc prise pour le contrat rural concernant les travaux de voirie de la commune.

Les montants sont les suivants :

1 - Aménagt rue Chesnot	189 778. 05 € HT	227 733. 66 € TTC
2 - Requalification de la rue du Bezard	85 633. 55 € HT	102 760. 26 € TTC
3 - Aménagt rue de Grignon	42 181. 65 € HT	50 617. 98 € TTC
4 - Aménagt rue de l'Orme	111 063. 75 € HT	133 276. 50 € TTC
Etudes et prestations annexes	49 891. 33 € HT	59 869. 60 € TTC

Le montant des travaux s'élève à **478 548.33 HT (574 258 € TTC)**.

Le financement de ce contrat sera le suivant :

- Subvention de la Région Ile de France 40 % :.....**148 000.00 €**
- Subvention du Département de Seine et Marne 30 % :..... **111 000.00 €**
- Autofinancement **219 548.33 €**

Madame le Maire précise que les travaux ne seront réalisés que si le département et la Région accordent les subventions attendues.

La TVA d'un montant de **95 709.67 €** sera récupérée. **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE APPROUVE**, le programme d'opérations présenté pour un montant total de **478 548.33 HT (574 258 € TTC)** ainsi que son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Présentée au cours de la séance de Conseil municipal du 10 avril 2018

La population de la Commune, au 1er janvier 2018 est de 1088 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissement soutenu.

Le budget s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 967 214,06 €
en dépenses et recettes d'investissement à 1 130 141,63 €.

I – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 967 214,06 € se répartissent entre les opérations réelles pour 887 414,75€, les opérations d'ordre pour 1 065,00 € et le virement à la section d'investissement 155 937,31 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2018 Proposition
011 - Charges à caractère général	168 899,44 €
012 - Charges de personnel	275 300,00 €
014 – Atténuation de produits	37 340,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	280 311,40 €
66 - Charges financières	20 902,87 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	30 000,00 €
Total des Dépenses réelles de fonctionnement	820 753,71 €
042 - Amortissement	1 065,00 €
Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 065,00 €
Total Dépenses (réelles + ordre)	821 818,71 €
023 - Virement à la section d'investissement	145 395,35 €
TOTAL GENERAL	967 214,06 €

A) Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes augmentent de 14% par rapport à 2017. Ce chapitre prévoit des dépenses telles que la réparation de la toiture de la mairie, la réparation de la toiture du garage, la peinture de la salle des loisirs et des associations, l'entretien de la voirie.

B) Les charges de personnel (chapitre 012) intègrent : La diminution des dépenses de personnel titulaire suite au départ de 2 agents.
L'augmentation des dépenses de personnel non titulaire.

C) Les autres charges de gestion (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 967 214,06 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit : Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2017.

RECETTES	BP 2018 Proposition
013 - Atténuations des charges	15 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 700,00 €
73 - Impôts et taxes	531 834,00 €
74 - Dotations et participations	180 866,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	9 000,00 €
Total des Recettes réelles de fonctionnement	783 400,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	183 814,06 €
TOTAL GENERAL	967 214,06 €

Informations complémentaires :

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », il est tenu compte de + 1,25% de produit fiscal compte tenu des nouvelles constructions.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », la baisse des crédits s'explique par le retour aux rythmes scolaires des 4 jours d'école et par conséquent la fin de l'aide de l'Etat (fonds d'amorçage), la diminution de 14% de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, la diminution de 47% de la dotation de solidarité rurale, la diminution de 46% de la dotation nationale de péréquation, d'autre part la baisse tient compte de la fin du dispositif des contrats aidés.

Stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2017	
Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	22.52%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69.93%

Les produits attendus :

Produits des impôts locaux 2017			Produits prévisionnels 2018	
Taxes	Produits	En euros par habitant	Produits	En euros par habitant
Taxe d'habitation	284 653,00 €	262 ,35	283 527,00 €	260,60
Taxe foncière sur les propriétés bâties	199 600,00 €	184,00	203 604,00 €	187,14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43 147,00 €	40,01	43 706,00 €	40,17

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2018.

III – Section d'investissement

Dépenses d'investissement : Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (40 144,72 €), des immobilisations corporelles et en cours (841 751,55€), et des immobilisations incorporelles (45620 €)

Un programme d'investissement soutenu :

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

columbarium+jardin du souvenir	9 300,00 €
combles de la Mairie	3 240,00 €
travaux AMR mairie et association.....	7 400,00 €

jeux pour les enfants 2 à 7 ans sur le stade.....	24 500,00 €
frais d'études routes.....	49 820,00 €
rue du commandant Chesnot (contrat FER) (partie haute de la rue)...	97 860,00 €
routes (contrat rural).....	541 649,00 €
changement de points lumineux.....	101 512,00 €
machine à désherber.....	14 800,00 €

DEPENSES	BP 2018 Proposition	
	RAR 2017	Inscriptions nouvelles
16 - Emprunts et dettes assimilées		40 144,72 €
20 - Immobilisations incorporelles		45 620,00 €
21 - Immobilisations corporelles	106 429,20 €	735 322,35 €
Total dépenses	106 429,20 €	821 087,07 €
001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé)		121 066,36 €
041 - Opérations patrimoniales		51 559,00 €
020 - Dépenses imprévues		30 000,00 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	106 429,20€	1 023 712,43 €
TOTAL GENERAL	1 130 141,63 €	

Recettes d'investissement : Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent : Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement), L'affectation du résultat, Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...),

Informations complémentaires :

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves, Le FCTVA est estimé à 30 195,00 €, il reste à percevoir 23 521,28 € de 2017 et 785 € de 2016.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2018, principalement aux travaux d'éclairage public et au contrat du fond d'équipement rural.

Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 2 prêts concernant le contrat rural (un de 150000 € sur 6 ans et un de 357 000€ dans l'attente de percevoir les subventions et le FCTVA).

RECETTES	BP 2018 Proposition	
	RAR 2017	Inscriptions nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves		69 500,00 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement		227 495,56 €
13 - Subventions d'investissement		128 126,72 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		507 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		145 395,35 €
Total Recettes (hors OP D'ordre)		1 077 517,63 €
040 - Total Opérations d'ordre (Amortissement)		1 065,00 €
041 - Total Opérations patrimoniales		51 559,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté (Résultat cumulé)		0,00 €
Total recettes d'investissement (avec Résultat)		1 130 141.63 €

Informations complémentaires :

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves, Le FCTVA est estimé à 30 195,00 €, il reste à percevoir 23 521,28 € de 2017 et 785 € de 2016.

Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2018, principalement aux travaux d'éclairage public et au contrat du fond d'équipement rural.

Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 2 prêts concernant le contrat rural (un de 150000 € sur 6 ans et un de 357 000€ dans l'attente de percevoir les subventions et le FCTVA).

Les 17 et 18 avril, une deuxième opération pour boucher les « nids de poule » sur la voirie communale a été organisée.

Dans un premier temps, Fred, l'agent technique de la commune, a découpé à la tronçonneuse l'enrobé autour du trou.

Ensuite, Monsieur Braud, l'élú en charge des travaux de voirie, Régis également agent technique de Fontenailles et un second de la commune de Grandpuits, ont décollé et retiré les morceaux enlevés.

Puis, ils ont bouché les endroits creusés d'enrobé à froid.

Enfin, à l'aide d'un plaque vibrante, l'enrobé a été tassé.



Pour cette opération, quatre tonnes de matériaux avaient été commandées.

L'outillage nécessaire au bon déroulement de cette opération a été loué durant deux jours.

Je remercie les agents pour leur efficacité, Monsieur Braud qui a œuvré à leur côté et Monsieur le Maire de Grandpuits qui a mis à disposition de la commune un agent et un camion-benne.

Les travaux sur le bâtiment de la mairie ont été réalisés par une entreprise. Il était urgent d'effectuer des reprises au niveau des descentes de gouttière, de contrôler les quatre faces de la toiture car des infiltrations d'eau avaient été constatées. L'entreprise a également procédé au changement d'ardoises et à la reprise de soudures de zinc.

La Station d'épuration



Le génie civil des ouvrages principaux (bassin d'orage, bassin d'aération et clarificateur) ou filière Eau est terminé.

Le terrassement des lits plantés de roseaux (ayant pour fonction la récupération des boues issues de la filière Eau) est en cours. La fin des terrassements est prévue pour la deuxième quinzaine de mai sous réserve des conditions météorologiques.

La prochaine étape sera la mise en place des ouvrages secondaires (poste toutes eaux, dessableur/dégaisseur, dégazeur...) ainsi que les terrassements pour le futur local technique, à partir de mi-avril.

La mise en eau de la station d'épuration est envisagée pour début septembre.



Le columbarium

Les travaux au cimetière sont en cours pour installer le **columbarium et le jardin du souvenir**.



LA DÉTENTION DES CHIENS CATÉGORIE 1 ET 2 - La loi du 6 janvier 1999 impose aux détenteurs de chiens catégorisés le permis de détention. En produisant les justificatifs des actes suivants :

- ◆ Identification par puce électronique (tatouage admis pour les chiens restant en France),
- ◆ Certificat de stérilisation des chiens de 1ère catégorie (mâle et femelle),
- ◆ Assurance en responsabilité civile couvrant les risques occasionnés par l'animal,
- ◆ Vaccination annuelle contre la rage consignée dans le passeport européen de l'animal,
- ◆ Évaluation comportementale du chien réalisée par un vétérinaire de la liste préfectorale,
- ◆ Attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur habilité.

Le respect de l'ensemble de ces obligations conditionne **la délivrance, par la mairie du lieu de résidence du détenteur de l'animal, du permis de détention** qui doit être présenté aux contrôles des forces de police ou de gendarmerie, ainsi qu'à la mairie du nouveau domicile en cas de déménagement.

La chasse aux œufs

Le dimanche 1er avril, les enfants de la commune étaient invités à une chasse aux œufs organisée par la municipalité. Les enfants équipés de leur panier, se sont lancés dans le parc à la recherche des œufs dispersés un peu partout, au pied des arbres, dans les buissons....

Des ateliers jeux étaient proposés par le CMJ, ainsi qu'une activité de décoration d'œufs par les membres du CCAS.



L'association Familles Rurales s'était joint à la municipalité et a offert aux enfants un lapin en chocolat et un atelier maquillage.



Invitation à l'inscription sur le registre nominatif du plan d'alerte et d'urgence

La ville de Fontenailles met à la disposition de ses administrés un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire les personnes de plus de 65 ans ou les personnes adultes handicapées.

Ce registre est mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental pour les risques exceptionnels et notamment de canicule.

Dans l'hypothèse où un nouvel épisode de canicule serait annoncé, un contact périodique sera organisé cet été afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites.

En cas de difficultés, l'intervention des services sociaux et sanitaires sera favorisée afin d'apporter une aide et un soutien à domicile à ces personnes.

La demande de recensement peut être formulée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (famille, voisin, ami, service à domicile...).

Elle peut se faire par écrit, à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint ou par téléphone.

Lorsqu'elle émane d'un tiers, la demande est faite par écrit.

Je vous rappelle donc les coordonnées :

Mairie de Fontenailles, CCAS
63, Rue Maurice Wanlin
77 370 FONTENAILLES
Tél : 01 64 08 40 17

Cette inscription est facultative. Les données figurant sur le registre sont limitées exclusivement à l'identité et à la situation à domicile de la personne inscrite. Elle dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant. En tout état de cause, les dispositions utiles sont prises pour préserver la confidentialité et la sécurité des renseignements collectés.

Repas des aînés

Depuis la réouverture du restaurant « La Forge », l'établissement recevait pour la seconde fois les aînés de Fontenailles pour partager un repas offert par le CCAS. Autour des tables, se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur 39 fontenaillais et fontenaillaises. Cet événement annuel est l'occasion de se retrouver après une période hivernale peu propice à des rencontres lors de promenades.



L'école de Fontenailles

Mars - Avril

vendredi 6 avril au matin :

Une matinée de **création artistique avec des matériaux de la nature**

(**land-art**) fut organisée la veille du carnaval sur le site sportif et la mairie de Saint Ouen. Cette demi-journée rassembla les élèves du RPI de la petite section jusqu'au cm2 !

Des bonhommes, des mandalas, des lignes, des triangles avec brochettes, des totems, telles furent les **compositions proposées et conçues par les élèves**.

Tous les enfants ont bien participé. Ils ont, en effet, suivi un protocole de réalisation avec modèle, tout en proposant **une réalisation unique**.

A noter que les matériaux (ficelles, laine, morceaux de bois, pierre, fleurs, etc...) furent collectés par les parents d'élèves.

Cette matinée, sous le soleil, fut très riche en sensations, agréable par sa modalité et par l'esprit de collaboration qui s'en dégageait.

Le lendemain, le samedi 7 avril, **le carnaval** de Saint-Ouen a réjoui tous les enfants et leurs parents ! Déguisés de circonstance sur la thématique du feu, les enfants ont arpenté le village accompagné d'un groupe de musiciens percussionnistes. Entre autres, nous avons vu pour chacune des classes **des soleils, des dragons, des oiseaux de feu, des hommes des cavernes et des pierres de feu**.

Nous remercions les associations de parents d'élèves qui ont contribué au goûter après le carnaval.

A Lavaux



Début mars, Yani a été sacré champion de France de cross country Espoir.

Il a également obtenu la médaille de bronze des championnats de France de cross country avec les seniors.



BRODIER

Prêt à Porter

Féminin
Masculin

☎ 01 64 08 02 03

31-33, rue du Général Leclerc - 77370 NANGIS